

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

LANGUE : ANGLAIS -
RECHERCHE DOCUMENTAIRE APPLIQUEE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : LANGUES, LETTRES ET TRADUCTOLOGIE

CODE: 73 02 45 U32 D3 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 706 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2025,
Sur avis conforme du Conseil général

LANGUE : ANGLAIS - RECHERCHE DOCUMENTAIRE APPLIQUEE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de :

- ◆ comprendre et utiliser activement des éléments d'une langue de communication standard écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie professionnelle liées à la recherche documentaire;
- ◆ acquérir un vocabulaire et des compétences linguistiques spécifiques pour mener des recherches documentaires en anglais ;
- ◆ se familiariser avec des ressources documentaires en anglais (documents à caractère général, économique, professionnel et multimédia, etc.) ;
- ◆ utiliser les ressources d'un laboratoire multimédia pour mener des activités de recherche et améliorer son apprentissage de l'anglais.

En outre, elle vise à :

- ◆ permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- ◆ favoriser la mobilité internationale et la multiplication des échanges interpersonnels ;
- ◆ s'inscrire dans une démarche critique, responsable et citoyenne ;
- ◆ offrir un outil de formation, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

1.1. Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.L.

À l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant qui atteint le seuil de réussite aura, pour la fonction visée et les compétences professionnelles spécifiques, le niveau :

B1

Le positionnement par rapport au C.E.C.R.L. porte exclusivement sur un niveau général de connaissance de la langue et ne reflète pas toutes les spécificités des acquis d'apprentissage propres à cette unité d'enseignement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Maîtriser les acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement “ Anglais en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE 3 » à savoir la compréhension et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication standard orale et écrite, utilisée dans des situations diversifiées de la **vie en entreprise** et dans des situations courantes de la **vie professionnelle liées au domaine considéré** (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.), en relation avec les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés.

En ce qui concerne chaque activité de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

- ◆ en compréhension de l'oral :
 - comprendre un message exprimé dans une langue standard, utilisé dans le cadre d'une situation courante de la vie professionnelle liée au domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.), à partir d'un support audio ou vidéo ;
- ◆ en compréhension de l'écrit :
 - comprendre un message écrit utilisé dans le cadre d'une situation courante de la vie professionnelle liée au domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.) ;
- ◆ en interaction orale :
 - interagir (échanger des idées et des informations, réagir à des affirmations, faire des suggestions et réagir à des propositions, exprimer son accord ou son désaccord, etc.) en utilisant des termes et expressions liés à la vie socioprofessionnelle du domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.),

en respectant la morphosyntaxe, avec une prononciation, une intonation et une accentuation clairement intelligibles.

- ◆ en production orale en continu :

en s'affranchissant d'un éventuel support écrit,

- faire un bref exposé préparé sur un sujet relatif à la vie socioprofessionnelle,

en respectant la morphosyntaxe, avec une prononciation, une intonation et une accentuation clairement intelligibles.

- ◆ en production écrite :

dans un texte suivi, en utilisant des connecteurs logiques et chronologiques et en respectant la morphosyntaxe,

- produire un message cohérent en utilisant les termes et expressions d'usage dans les échanges professionnels ainsi que le vocabulaire spécifique au domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Anglais en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE 3" classée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

par rapport à un domaine professionnel déterminé et pour mener des recherches documentaires sur un réseau étendu,

dans une simulation de situation professionnelle,

en recourant éventuellement à l'usage du dictionnaire,

- ◆ comprendre et utiliser activement des écrits relatifs à la recherche documentaire dans un anglais standard, dans le cadre de situations diversifiées de la vie professionnelle ;
- ◆ mener dans la langue anglaise des recherches documentaires (ressources à caractère général, économique, professionnel, multimédia,...) ;
- ◆ rédiger des bibliographies en maîtrisant les normes de référencement en anglais ;
- ◆ décrire le contenu d'une ressource documentaire non complexe sous forme d'un résumé en utilisant un langage professionnel adapté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de compréhension,
- ◆ de l'étendue du répertoire lexical spécifique,
- ◆ du degré de correction morphosyntaxique,
- ◆ du degré de pertinence des ressources recueillies.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera amené :

par rapport à un domaine professionnel déterminé et pour mener des recherches documentaires sur un réseau étendu,

dans des simulations de situations professionnelles,

dans la langue cible,

En compréhension de l'écrit :

- ◆ comprendre les informations essentielles contenues dans des messages écrits et des documents spécialisés liés à la recherche documentaire, en recourant éventuellement à un dictionnaire ;
- ◆ inférer le sens des mots inconnus à partir du contexte ;
- ◆ mener des recherches documentaires, dans un domaine prévisible ou connu dans deux des trois thématiques suivantes :
 - ◆ la recherche en littérature : compréhension de l'histoire de la littérature anglo-saxonne, analyse et rédaction de critiques littéraires, résumé de textes narratifs, parodies, introduction à la traductologie, hypertexte et hypotexte...
 - ◆ la recherche en journalisme : paysage journalistique des pays anglophones, ligne éditoriale, public cible, types d'articles, anatomie d'un journal et d'un article, revue de presse, actualités des pays concernés...
 - ◆ la recherche en sciences : anatomie d'un article scientifique, réalisation d'un état de la science, formulation d'une question de recherche, fiabilité d'un texte, introduction à la méthodologie scientifique...

En production écrite :

- ◆ produire des messages écrits cohérents et structurés (résumés) en respectant la morphosyntaxe et en utilisant un vocabulaire spécifique ;
- ◆ rédiger un commentaire bref synthétisant l'intérêt possible d'un document ;
- ◆ rédiger les références des documents recueillis ;
- ◆ rédiger des bibliographies en respectant les normes de référencement ;
- ◆ s'approprier un vocabulaire spécialisé, tant dans le domaine professionnel que celui de l'utilisation des supports multimédia ;
- ◆ mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des méthodologies pour mener des recherches documentaires spécialisées dans la langue cible pour :
 - ◆ participer à des échanges de documents dans des réseaux professionnels ;
 - ◆ répertorier les différentes ressources documentaires disponibles ;
 - ◆ se constituer une bibliothèque personnelle de documentation ;
 - ◆ développer ses compétences d'autoformation.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte des finalités particulières de l'unité d'enseignement et de l'infrastructure.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue : anglais : recherche documentaire appliquée	CT	B	64
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			60
Nombre d'ECTS			6